



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 23 décembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-12-23_2193

Création d'un budget annexe "eau potable" pour
le périmètre des 9 villes : Arcueil, Cachan,
Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-
Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine

L'an deux mille vingt, le 23 décembre à 18h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 17 décembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Secrétaire de Séance : Madame Margot Moronvalle

Nombre de conseillers en exercice : 102 / Nombre de votants : 65

Mme ABDOURAHAMANE Rakia, M. AGGOUNE Fatah, Mme AZZOUG Anissa (représentée par JJ. Grousseau), M. BELL-LLOCH Pierre, Mme BEN CHEIKH Imène, M. BENBETKA Abdallah (représenté par K. Ben-Mohamed), M. BEN-MOHAMED Khaled, Mme BERNET Lydia (représentée par M. Chavanon), Mme BOIVIN Régine (représentée par R. Abdourahamane), M. BOUFRAINE Kamel (représenté par JL. Laurent), Mme BOUGLET Maëlle (représentée par A. Id Elouali), M. BOURDON Frédéric (représenté par A. Dupart), M. BOUYSSOU Philippe (représenté par R. Lerude), M. BRIEY Ludovic (représenté par JM. Defremont), Mme CHAVANON Marie, M. CONAN Gautier, Mme DAUMIN Stéphanie (représentée par C. Delahaie), Mme DE COMARMOND Hélène, M. DEFREMONTE Jean-Marc, Mme DELAHAIE Carine, Mme DEXAVARY Laurence (représentée par JM. Defremont), Mme DORRA Maryse (représentée par M. Mokrani), Mme DUPART Agnès, Mme EBODE ONDOBO Bernadette (représentée par M. Moronvalle), M. GARZON Pierre (représenté par AG. Leydier), Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie (représentée par C. Janodet), M. GROUSSEAU Jean-Jacques, M. GUILLAUME Didier (représenté par O. Linek), M. GUILLAUMOT Bruno (représenté par JJ. Grousseau), M. ID ELOUALI Ali, Mme JANODET Christine, Mme KABBOURI Rachida (représentée par K. Ben-Mohamed), Mme KACIMI Malika (représentée par G. Conan), M. KENNEDY Jean-Claude (représenté par I. Lorand), Mme KIROUANE Ouarda (représentée par C. Delahaie) Mme LABROUSSE Sophie (représentée par H. De Comarmond), M. LADIRE Luc (représenté par P. Bell-Lloch), M. LAFON Gilles (représenté par AG. Leydier), M. LAURENT Jean-Luc, Mme LEFEBVRE Claire (représentée par L. Taupin), M. LEPRETRE Michel, M. LERUDE Renaud, Mme LEYDIER Anne-Gaëlle, Mme LINEK Odile, M. LIPIETZ Alain (représenté par L. Taupin), Mme LORAND Isabelle, M. MARCHAND Romain, M. MOKRANI Mehdi, Mme MORIN Valérie (représentée par R. Abdourahamane), Mme MORONVALLE Margot, M. MOUALHI Sophian (représenté par C. Vala), M. MRAIDI Mehrez, M. PECQUEUX Clément (représenté par R. Marchand), Mme PIERON Marie (représentée par R. Marchand), M. PIROLI Yann (représenté par F. Aggoune), M. RABUEL Stéphane (représenté par M. Leprêtre), M. SAC Patrice (représenté par F. Sow), Mme SEBAIHI Sabrina (représentée par A. Dupart), Mme SOW Fatoumata, M. TAUPIN Laurent, Mme TORDJMAN Patricia (représentée par F. Aggoune), Mme VALA Cécilia, Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, M. VIELHESCAZE Camille (représenté par H. De Comarmond)

Exposé des motifs

Le principe de création d'un budget annexe pour le périmètre des villes concernées par une éventuelle Régie publique pour l'eau potable (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine) a été approuvé par le Conseil Territorial du 15 décembre 2020.

Compte tenu de la délibération du conseil syndical du SEDIF prise le 17 décembre 2020 actant la fin de convention de coopération quadripartite entre le SEDIF et les EPT au 31 décembre 2020, il est aujourd'hui proposé au Conseil territorial d'approuver la création d'un budget annexe au 1^{er} janvier 2021 pour le périmètre des villes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine, dans l'attente de l'outil qui permettra, le cas échéant, la création d'une régie publique pour l'eau potable. Ce budget annexe permettra :

- D'assurer les premières opérations financières nécessaires à la continuité du service public de l'eau début 2021 ;
- D'assurer la traçabilité des recettes et des dépenses de ce service pour les 9 communes.

Afin d'assurer l'efficacité des opérations pour les 9 communes tout en garantissant la neutralité financière pour les autres communes du territoire, une équipe dédiée sera mise en œuvre sous l'autorité d'un élu représentant le Président pour les 9 communes. Cette équipe aura notamment en charge :

- la reprise du suivi de la DSP avec le VEDIF (dit "le contrôle de l'opération VEDIF") ;
- la gestion des recettes et des dépenses liées à la gestion de l'eau sur le territoire des 9 communes, dont les dépenses liées aux investissements, et l'achat d'eau en gros ;
- la négociation sur les conditions de sortie du SEDIF et en particulier du partage de l'actif et du passif ;
- puis la préparation de la reprise de l'exploitation des opérations en régie à la fin de la DSP en cours.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10, L. 5211-25-1 et L. 5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre n° 2017-12-19_857 relative à la convention de coopération quadripartite avec le Syndicat des Eaux D'Ile France, l'EPT 6 Plaine Commune et l'EPT 8 Est Ensemble ;

Vu la délibération du conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre n° 2017-12-19_858 relative à l'adhésion au Syndicat des Eaux D'Ile de France des communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi et à la désignation des représentants de l'EPT ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°75-2018-06-08-003 en date du 8 juin 2018 portant adhésion au Syndicat des eaux D'Ile-de-France (SEDIF) des établissements publics territoriaux Plaine Commune (T6) et Grand-Orly Seine Bièvre (T12) au titre de la compétence eau potable ;

Vu la délibération du conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre n° 2020-11-27_2100 relative à la gestion de l'eau potable : prolongation de la convention de coopération avec le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) ;

Vu la délibération du conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre n° 2020-12-15_2189 du 15 décembre 2020 demandant la prolongation de la convention de coopération entre le SEDIF et l'EPT jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre n° n° 2020-12-15_2190 du 15 décembre 2020 relative au principe de création d'un budget annexe pour le périmètre des villes concernées par une éventuelle Régie publique de l'eau potable : Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avenant n°1 de prolongation de la convention de coopération conclu entre les Parties fixant le terme de la convention au 30 juin 2020 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention de coopération reportant l'échéance du terme de la convention au 31 décembre 2020 ;

Vu les études réalisées par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre concernant la préparation du débat d'orientation sur la gestion de l'eau potable, les conditions de non-réadhésion au SEDIF des 9 communes et les modes de gestion du service public ;

Considérant la nécessité d'assurer les premières opérations financières nécessaires à la continuité du service public de l'eau début 2021 et la traçabilité des recettes et des dépenses de ce service pour les 9 communes précitées ;

Considérant les volontés des communes ;
Entendu le rapport de M. Pierre Bell-Lloch ;
Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la création d'un budget annexe "eau potable" au 1er janvier 2021 pour le périmètre des villes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine et toutes les missions exposées ci-dessus.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 65

A Vitry-sur Seine, le 24 décembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 24 décembre 2020
ayant été affichée le 24 décembre 2020



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.